Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_101_DLB-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

- M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
 - Présents : 30
 - Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 4
(2026/7/101) - RESILIATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE AU LABEL STATION VERTE
RAPPORTEUR : AGNES LE CORRE

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

En janvier 2021, la commune a adhéré au réseau des « Stations Vertes », label national créé en 1964 et porté par la Fédération des Stations Vertes de France, qui accompagne les collectivités dans le développement d'un tourisme de proximité, durable et respectueux des territoires.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_101_DLB-DE

Cette adhésion s'inscrivait dans la volonté de la commune de promouvoir un tourisme à taille humaine, valorisant les patrimoines naturel, paysager et local, tout en favorisant les liens entre les habitants, les visiteurs et le territoire.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération a ainsi pu accompagner plusieurs communes labellisées, en termes d'animation et de participation au financement de l'adhésion. La commune a ainsi pu prendre part aux actions et aux échanges proposés au sein du réseau et bénéficier de sa dynamique autour du tourisme durable.

Après ces années de collaboration et de partage des valeurs du réseau, la commune souhaite réexaminer l'opportunité de maintenir ce dispositif au regard des orientations actuelles en matière de développement touristique et des moyens qui y sont consacrés.

Le bilan réalisé fait apparaître que l'adhésion au label ne permet pas, à ce jour, d'identifier des retombées spécifiques significatives au regard de son coût, notamment en matière de fréquentation touristique, de visibilité de la commune ou de contribution au développement de l'activité économique locale. Ces missions sont aujourd'hui portées par Golfe du Morbihan Vannes Tourisme.

De plus, l'évolution du financement apporté par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération constitue un élément complémentaire dans cette réflexion. L'agglomération a en effet indiqué qu'elle mettrait fin, à compter de 2027, à la prise en charge de 50 % du coût de l'adhésion jusqu'alors apportée aux communes membres.

Dans ce contexte, et afin de concentrer ses moyens sur les actions et partenariats présentant une adéquation plus directe avec les enjeux et les priorités touristiques du territoire, la commune a décidé de ne pas renouveler son adhésion au réseau des « Stations Vertes ».

Conformément aux dispositions de la convention d'adhésion, un courrier a été adressé le 23 avril 2026 à la Fédération des Stations Vertes de France ainsi qu'à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération afin de les informer de l'intention de la commune de mettre fin à cette adhésion.

La résiliation de l'adhésion doit désormais être formellement approuvée par délibération du conseil municipal avant le 30 octobre de l'année en cours.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2020/9/52 en date du 16 décembre 2020, approuvant la candidature de la commune au label « Station Verte »,

VU la délibération n°48 du conseil communautaire de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en date du 24 septembre 2026,

CONSIDÉRANT l'évolution des modalités de financement de cette adhésion par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, qui mettra fin à compter de 2027 à sa participation à hauteur de 50 %,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de réorienter ses moyens vers les actions et partenariats répondant au mieux à ses priorités actuelles en matière de tourisme et d'attractivité du territoire,

CONSIDERANT que la résiliation de l'adhésion doit être approuvée par délibération du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Action économique et commerciale, tourisme, agriculture, communication, évènementiel, participation citoyenne »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article unique : DECIDE de résilier l'adhésion de la commune au label « Station Verte », à compter de l'année 2027.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261005-2026_101_DLB-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 1er octobre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Alice BOURET

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890